



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 16 janvier 2017

DÉLIBÉRATION N°2017-007

OBJET : Schéma directeur cyclable de la communauté d'agglomération



En exercice : 22
Membres
Présents(s) : 16
Pouvoir(s) : 3
Absent(s) : 6

Le seize janvier deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Guy CASSAN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Martine MORETTI, Christiane LEPEIRE, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Claire GUEGUIN à Martine MORETTI, Aurore BAUGE à Crescent MARAULT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Michel DUCROUX

Le ou les membres absent(s) :

Claire GUEGUIN, Aurore BAUGE, Christian BRUNEAUD, Christine BLANCHOT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE, Axelle BONNIN

Secrétaire de séance : Monsieur Luc EUGENE

Vu la délibération n°2016-147 de la communauté d'agglomération de l'auxerrois portant appel à projets « liaisons utilitaires cyclables 2017 »

CONSIDERANT qu'en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la commune d'agglomération de l'auxerrois à vocation à favoriser le développement des modes de déplacement terrestres non motorisés

CONSIDERANT que pour favoriser la réalisation des liaisons utilitaires cyclables la communauté d'agglomération a lancé un appel à projet impliquant que le gestionnaire de voirie délibère avant le 1^{er} avril 2017 en précisant les segments de schéma qu'il s'engage à réaliser avant le 1^{er} janvier 2018 et que, dans la limite des crédits inscrits et sous réserve de la conformité des réalisations au schéma, la communauté versera au gestionnaire de voirie une subvention correspondant à 50% du montant des travaux réalisés sur la base des décomptes généraux définitifs.

CONSIDERANT que la commune de saint Georges souhaite poursuivre la réalisation des liaisons cyclables en 2017 et que les crédits nécessaires à ces travaux ont été inscrits au budget primitif 2017, il apparaît opportun de présenter un dossier dans le cadre de l'appel à projet de la communauté de l'auxerrois.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de bien vouloir :

- Adopter le nouveau schéma directeur cyclable de la communauté de l'Auxerrois
- Valider les projets d'itinéraires cyclables qui seront réalisés en 2017 à savoir :
 - Chemin de Celle – Partie haute – Finition après travaux de dissimulation de réseau (SDEY), de mise en place d'un assainissement de type séparatif (Cne) et de renforcement du réseau A.E.P. (Agglo) (Schéma Directeur cyclable)
 - Rue de Celle – liaison entre le Chemin de Celle et la Rue des Bréandes (limite avec Cne d'Auxerre) (Schéma Directeur cyclable)

- Liaison entre Parking de la Mairie et Rue de Montboulon (Schéma Communal)

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.



Le Maire

Crescent MARAULT